



UNE VILLE PROPRE 1/2

Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Va être étudié	N'est pas retenu
<p>« Installer des toilettes publiques sèches à proximité du boulodrome. »</p> 	<p>Le projet de réaménagement de la rue-parc des Alouettes qui sera livré en 2026 prévoit l'implantation de toilettes publiques autonomes à proximité du boulodrome.</p>			
<p>« Installer davantage de poubelles et garantir leur relève plus fréquemment. » Par exemple : rue des cigales, le long des allées de l'Europe. Il y a trop de déchets jetés au sol,...</p> 	<p>La ville installe une corbeille de propreté à côté de chaque banc pour encourager les juvignacois à jeter leurs déchets de manière responsable.</p> <p>Dix (10) bancs et dix (10) corbeilles ont été déployés en octobre 2024 sur les itinéraires piétons menant à l'école MANDELA.</p>	<p>D'ici début 2025, huit (8) corbeilles supplémentaires seront implantées au sein du quartier des GARRIGUES.</p> <p>Le réaménagement de la rue-parc des Alouettes, qui sera livré en 2026, comprendra l'implantation de mobilier urbain, dont des corbeilles.</p>		
<p>« Ramasser les déchets au sol notamment dans les parcs. »</p>	<p>Les équipes municipales assurent la maintenance quotidienne des parcs et jardins de la commune. Cela représente plus de 3 200 heures d'intervention par an et deux agents à temps plein chaque jour.</p> <p>Lors de ces collectes journalières, les agents municipaux ramassent tous types de déchets déposés par des juvignacois peu scrupuleux dans des endroits inappropriés : ordures ménagères, encombrants, bombonnes de protoxyde d'azote, ...</p> <p>Ce travail est réalisé afin de préserver le cadre de vie et la qualité des espaces publics ouverts à tous.</p>			<p>Si la ville a en effet la responsabilité de réaliser des équipements de qualité et de les entretenir, en revanche n'est-il pas de la responsabilité de chacun de respecter le bien collectif et les règles de bienséance.</p>
<p>« Ramasser les déchets verts qui sont laissés le long des allées de l'Europe au bord du chemin piétons (sécurité incendie). »</p>	<p>JUVIGNAC a fait le choix de ne plus déployer de « Toutounettes » !</p> <p>En effet, ne revient-il pas au maître de promener son chien équipé d'un sac lui permettant de récupérer la crotte de ce dernier et de la déposer dans la poubelle la plus proche 😊 ?</p> <p>Il existe dans le commerce de nombreux exemplaires de porte-sacs qui s'accrochent aux laisses.</p>			
<p>« Sensibiliser les propriétaires de chiens à ramasser les déjections canines de leurs chiens. »</p>	<p>Les animaux, même en laisse, ne sont effectivement pas autorisés à pénétrer dans les parcs et jardins ou aires de jeux municipaux. Cette information est affichée à l'entrée des parcs et jardins. La Police Municipale veille au respect de cette réglementation.</p>	<p>Les brigades de police municipale vont intensifier leur action de contrôle et de sensibilisation des propriétaires d'animaux.</p>		
<p>« Interdire l'accès aux parcs pour enfants aux chiens et faire respecter cette interdiction. »</p>				



UNE VILLE PROPRE 2/2

Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Va être étudié	N'est pas retenu
« Installer un parc à chiens. »			La ville s'intéresse à ce sujet, et étudiera l'opportunité technique et financière de créer un parc à chiens... au sein du Parc des Thermes, par exemple ?	
« Verbaliser l'abandon de déchets dans l'espace public. »	135 euros, c'est le montant de l'amende pour quiconque dépose abandonne, jette ou déverse des ordures, déchets... en dehors des emplacements prévus à cet effet.			
« Surveiller et verbaliser l'abandon d'encombrants sur le trottoir du parking face à l'école. »	<p>Pour être sanctionnée, l'infraction doit être constatée par l'agent verbalisateur assermenté. C'est la raison pour laquelle les rondes pédestres de la police municipale ont été intensifiées depuis le mois de novembre 2024.</p> <p>La police municipale de JUVIGNAC et la Métropole collaborent de surcroit étroitement pour tenter d'identifier les auteurs des dépôts et les verbaliser.</p>			
« Installer à certains points stratégiques des panneaux pédagogiques pour sensibiliser aux conséquences d'abandon de déchets, prévoir un ramassage plus fréquent. »	<p>"LES DÉPÔTS SAUVAGES, C'EST NON !"</p> <p>C'est le sens du panneau implanté sur 63 points d'apports volontaires depuis 2023.</p>  <p>Parallèlement ville a réalisé une campagne de sensibilisation à la propreté urbaine concernant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les déchets sauvages, 2. Les mégots, 3. Les déjections canines 			
« Installer un cendrier dans le petit chemin des écoliers bordant l'école des garrigues, à l'endroit où les parents attendent leur enfants. »	<p>En partenariat avec la ligue contre le cancer, la ville de JUVIGNAC a décidé lors du Conseil municipal de novembre 2024 d'instaurer des zones sans tabac à proximité de ses 4 écoles et des deux crèches municipales.</p> 			